

Règlements du concours touristique 2011 :

Cet été découvrez toute L'NRJ d'Amos-Harricana

1. Chaque participant doit être âgé de **18 ans et plus** et doit résider au Québec;
2. Demandez votre carte concours à la Maison du tourisme (892, Route 111 Est, Amos) ou à l'un des attrait participants. Le visiteur n'aura qu'à présenter la carte professionnelle dans les différents attrait touristiques et à demander au promoteur de l'étamper en guise de preuve de visite. Aucune autre preuve de visite ne sera acceptée pour les tirages;
3. Le concours débute le 14 juin 2011 à 6 h et se termine le 7 septembre 2010 à 15 h;
4. Un prix de cent dollars** (100 \$) à gagner toutes les semaines et un grand prix de deux cent cinquante dollars** et plus (250 \$ et +) à la fin de la saison estivale par tirage au sort parmi tous les participants incluant les gagnants. Voir ci-dessous, la date des tirages;

1. 6 juillet 2011
2. 13 juillet 2011
3. 20 juillet 2011
4. 27 juillet 2011
5. 3 août 2011
6. 10 août 2011
7. 17 août 2011
8. 24 août 2011
9. 31 août 2011
10. Grand tirage, 7 septembre 2011

** Les dollars sont en argent Place Centre-ville d'Amos et peuvent être échangés contre les produits vendus dans toutes les boutiques du centre commercial. Advenant que la personne gagnante réside à l'extérieur de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et qu'elle ne prévoit pas se déplacer en région, un panier-cadeau de produits touristiques d'une même valeur que le prix peut lui être expédié par la poste.

5. Les gagnants pourront prendre possession de leur prix le jour même du tirage directement à la Maison du tourisme, au 892, Route 111 Est à Amos;
6. Les gagnants seront mentionnés à la radio Énergie 102.7 et seront joints par téléphone;
7. La réclamation des prix se fera à la Maison du tourisme les jours mêmes des tirages ou avec une entente avec le responsable du concours pour la date de prise de possession du prix;
8. Sont exclues du concours la personne au bénéfice de laquelle le concours « Cet été découvrez toute L'NRJ d'Amos-Harricana » est tenu, son représentant, ses employés et les personnes avec qui ils sont domiciliés;

10. Les prix sont transférables à une autre personne;

11. Aucune remise en argent de la valeur équivalente d'un prix n'est possible;

12. Chaque participant doit remettre la carte professionnelle estampée d'un minimum d'une preuve de visites d'attrait différents au 892, Route 111 Est à Amos. Les participants devront inscrire à l'endroit approprié sur la carte professionnelle, prénom, nom, téléphone, adresse courriel et code postal afin de pouvoir déposer le coupon dans la boîte de tirage au sort.

13. Plus vous possédez d'estampes sur votre carte concours et plus vous avez de chance de gagner.

Bonne chance!